



Desjardins



Desjardins

Caisse du Mont-Saint-Bruno

Coopérer pour créer l'avenir

POUR GRANDIR
ENSEMBLE



FORMULAIRE DE DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE ET DE PARTENARIAT À LA CAISSE DESJARDINS DU MONT-SAINT-BRUNO

POUR FAIRE UNE PROPOSITION DE PARTENARIAT DE COMMANDITE
À LA CAISSE DESJARDINS DU MONT-SAINT-BRUNO :

ÉTAPE 1

Prenez connaissance des informations à propos de l'octroi d'aide financière par la Caisse Desjardins du Mont-Saint-Bruno (CDDMSB) pour vous assurer que vous êtes conforme avec nos secteurs prioritaires; nos critères d'admissibilité et notre liste des exclusions.

ÉTAPE 2

Remplissez tous les champs du formulaire à la fin

ÉTAPE 3

Joignez les documents suivants :

- La description du projet
- Le budget prévisionnel
- Le plan de visibilité et les avantages offerts

ÉTAPE 4

Acheminer le formulaire par courriel ou par courrier à :



cecile.brault@desjardins.com



Cécile Brault, Agente vie associative
Caisse Desjardins du Mont-Saint-Bruno
1649, rue Montarville
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 3T8

À PROPOS DE L'OCTROI D'AIDE FINANCIÈRE DE LA CAISSE DES JARDINS DU MONT-SAINT-BRUNO (CDDMSB)

L'ARGENT AU SERVICE DES GENS

La CDDMSB s'engage activement dans les communautés de ses membres et clients. Grâce à nos investissements philanthropiques et de commandites, nous contribuons notamment à favoriser l'accès à l'éducation et à la culture, à promouvoir les valeurs coopératives et à encourager l'adoption de saines habitudes de vie.

Nous nous impliquons également au sein de projets qui reflètent les intérêts de nos membres et nos priorités de développement.

Mettre nos ressources humaines et financières au service des gens, c'est une façon, pour nous, de « coopérer pour créer l'avenir » afin de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités.

SECTEURS PRIVILÉGIÉS

Nos partenariats philanthropiques et nos commandites sont versés aux initiatives qui correspondent à nos valeurs et à nos objectifs stratégiques. Nous avons choisi de prioriser nos investissements dans les quatre secteurs suivants :

- **Éducation**
Notre appui dans le domaine de l'éducation prend diverses formes, dont l'appui aux organismes qui soutiennent la promotion de la sécurité et de la littératie financière, le développement des talents, la recherche et l'innovation ainsi que le développement économique.
- **Coopération**
Nous nous engageons auprès d'initiatives faisant la promotion du modèle coopératif et de l'engagement personnel. Par notre présence sur l'ensemble du territoire, nous sommes un acteur de premier plan en matière de coopération.
- **Santé et saines habitudes de vie**
Nous valorisons la santé et les saines habitudes de vie en soutenant des projets visant à accroître la qualité de vie et le bien-être physique et mental des individus et des collectivités.
- **Culture**
Nous collaborons à l'organisation d'événements culturels afin d'initier les jeunes à la culture, de préparer la relève artistique et de favoriser la créativité.

CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ADMISSIBILITÉ

Le demandeur doit répondre aux critères suivants :

- sa raison d'être est axée sur le bien-être de la collectivité ou d'une catégorie particulière de personnes, et son activité doit s'inscrire dans l'un de nos quatre secteurs prioritaires;
- le projet soumis doit correspondre à notre mission et à nos priorités d'action. Il doit s'adresser à l'un des publics cibles des caisses et les priorités d'affaires, sauf dans le cas d'une cause humanitaire visant des personnes défavorisées;
- la provenance et le nombre de personnes participant à l'activité, à l'événement ou au projet, ainsi que ses retombées médiatiques, justifient une participation de la CDDMSB;
- l'engagement de la CDDMSB doit assurer un renforcement du positionnement et de l'image de Desjardins;
- être en mesure de démontrer l'efficacité de sa gestion financière et de son administration;
- accepter de ne recevoir aucun autre appui financier d'autres entités du Mouvement Desjardins tout au long de la durée de l'entente.

CRITÈRES SPÉCIFIQUES AUX COMMANDITES

Le demandeur doit répondre aux critères suivants :

- proposer un environnement exclusif dans le domaine des institutions financières ou dans l'un des segments suivant : banques, assurances et cartes de crédit sauf s'il s'agit de commandite dans le secteur coopératif;
- s'adresser à un ou des publics/marchés cibles stratégiques;
- être membre de la CDDMSB;
- offrir une visibilité ou des occasions d'affaires dans un rapport gagnant/gagnant dont les retombées sont spécifiques et mesurables;
- contribuer à la croissance économique;
- favoriser le développement durable.

CRITÈRES SPÉCIFIQUES AUX PARTENARIATS PHILANTHROPIQUES

Le demandeur doit répondre aux critères suivants :

- être reconnu comme organisme de charité ou sans but lucratif et posséder une charte à cet effet;
- maintenir les frais d'administration de son organisme à un taux raisonnable de moins de 20 % de l'ensemble de ses dépenses;
- transmettre, sur demande, une copie de son dernier rapport annuel vérifié;
- s'assurer que ses activités reposent en grande partie sur le bénévolat;
- démontrer les efforts d'autofinancement réalisés et une capacité d'existence à moyen terme.

EXCLUSIONS

Parmi les types de demandes non admissibles au niveau de la CDDMSB ainsi qu'au provincial/national, mentionnons :

- les projets personnels ou ne concernant qu'un seul individu;
- les projets qui visent à soutenir la production d'un produit ou d'une œuvre;
- les productions de vidéos, de DVD ou de films qui ne sont pas de nature éducative;
- les demandes provenant d'organismes dont la situation financière est préoccupante;
- les voyages et les excursions;
- les projets liés à un parti politique ou à un candidat appartenant à un parti politique, un groupe religieux ou un groupe de pression;
- les demandes présentées sous forme de lettre circulaire ou de coupon-réponse;
- les activités faisant la promotion de la consommation d'alcool;
- les billets et les quatuors pour les tournois de golf.

TRAITEMENT D'UNE DEMANDE DE PARTENARIAT PHILANTHROPIQUE ET DE COMMANDITE

Afin de bénéficier du temps nécessaire pour analyser un dossier et planifier d'éventuelles activités d'exploitation, les demandes reçues moins de trois mois avant le début du projet ne sont pas admissibles.

Toute demande complétée doit être acheminée selon les responsabilités suivantes :

- la demande de portée locale (susceptible de rejoindre les membres et la population sur le territoire d'une caisse ou d'un nombre restreint de caisses) ou régionale doit être acheminée à un bureau régional, au bureau des caisses de groupe ou à la caisse concernée selon l'adresse du siège social du demandeur www.desjardins.com/caissemontsaintbruno
- la demande de portée provinciale/nationale doit être transmise à la personne responsable à la Fédération des caisses Desjardins www.desjardins.com/fr/a_propos/profil/engagement/commandites
- les demandeurs peuvent normalement s'attendre à recevoir une réponse dans un délai de quatre à six semaines.

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA CAISSE DES JARDINS DU MONT-SAINT-BRUNO

1. Nom de l'organisme

2. Adresse postale complète de l'organisme

3. Téléphone

4. Courriel

5. Nom et fonction du solliciteur

6. Nom du projet ou de l'événement

7. Lieu de la tenue du projet ou de l'événement

8. Nombre de personnes visées

9. Montant total demandé

10. Est-ce que l'organisme est membre ou client de la Caisse? Oui Non

N'oubliez pas de joindre les documents suivants :

- La description du projet
- Le budget prévisionnel
- Le plan de visibilité et les avantages offerts